

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 142 | 6-12 mars 2023

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 45 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

8 mars : Azad Aktaş, un homme vivant à Diyarbakır, a été brièvement enlevé par des policiers en civil et contraint à devenir un informateur pour les autorités.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

7 mars : La police de Şanlıurfa a brièvement détenu 8 personnes qui protestaient contre un incident de racisme anti-kurde lors d'un match de football.

8 mars : Le bureau du gouverneur du district d'Istanbul a interdit les manifestations autour de la célèbre place Taksim avant la Journée internationale de la femme. La police est intervenue violemment lors d'une marche pour les droits des femmes qui s'est tenue malgré l'interdiction, arrêtant au moins 22 militantes.

11 mars : La police d'Istanbul a arrêté les militants socialistes Adnan Özcan et Kalender Polat qui faisaient la promotion d'un événement commémoratif.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

6 mars : Un tribunal de Mersin a décidé de bloquer l'accès à au moins 3 reportages couvrant des allégations selon lesquelles des vêtements d'occasion donnés aux victimes du tremblement de terre auraient été vendus à une société privée par le Croissant-Rouge.

6 mars : Un tribunal d'Istanbul a décidé de bloquer l'accès à au moins 6 reportages sur une entreprise qui a construit des autoroutes fortement détruites lors des tremblements de terre de février.

6 mars : Un tribunal d'Ankara a décidé de bloquer l'accès à un reportage couvrant des allégations de mauvaise gestion dans les zones touchées par le tremblement de terre.

6 mars : Un tribunal d'Istanbul a décidé de bloquer l'accès au site Web de Martı, une société de partage de scooters.

7 mars : Un tribunal de Rize a prononcé une peine de 2 ans de prison avec sursis contre la journaliste Genççağ Karafazlı pour atteinte au droit à la vie privée, pour avoir rendu compte d'allégations de harcèlement sexuel impliquant un universitaire.

7 mars : Les procureurs de Konya ont inculpé les journalistes kurdes Dilan Babat et Fırat Can Arslan pour des accusations liées au terrorisme pour avoir couvert les funérailles d'un collègue tué en Irak.

7 mars : Un tribunal de Bursa a infligé une amende à l'avocat Umut Beyaz, accusé d'avoir insulté le ministre de la Justice sur les réseaux sociaux.

8 mars : La police d'Istanbul a arrêté les journalistes Gaye Şeyma Can et Buse Söğütü qui couvraient une marche pour les droits des femmes à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme.

9 mars : La police d'Ankara a brièvement détenu le journaliste Fırat Bulut, accusé de diffusion de fausses informations, en raison de sa couverture des tremblements de terre.

9 mars : La police d'Istanbul a brièvement détenu le musicien kurde basé en Allemagne Ali Baran pour terrorisme à son arrivée à l'aéroport. Baran a été libéré avec une interdiction de voyage.

9 mars : Un tribunal d'Istanbul a prononcé 2 peines de prison distinctes de 11 mois et 20 jours contre le musicien Kutsal Evcimen pour avoir insulté le président et le ministre de l'Intérieur sur les réseaux sociaux. Le tribunal a ensuite transformé les peines en amendes.

9 mars : La police d'Izmir a brièvement détenu la militante Sevdü Ünal, accusée d'avoir insulté le président, pour avoir porté une banderole critiquant le président lors d'une marche pour les droits des femmes.

9 mars : Le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK), l'organisme de réglementation de la radiodiffusion, impose des amendes et une interdiction de diffusion aux stations Habertürk TV et Flash Haber en raison de leur couverture des tremblements de terre de février.

9 mars : Un tribunal de Tekirdağ a décidé de bloquer l'accès à au moins 7 reportages couvrant des allégations de corruption impliquant un maire de district.

11 mars : La police de Hatay a brièvement détenu le réalisateur Orhan Eskiköy alors qu'il tournait dans les zones touchées par le tremblement de terre.

12 mars : La Direction générale de la sécurité (EGM) a annoncé qu'un total de 179 personnes avaient été arrêtées

en raison de leurs messages « provocateurs » sur les réseaux sociaux au sujet des tremblements de terre, contre 152 la semaine dernière.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

8 mars : Un tribunal d'Istanbul a ouvert un nouveau procès de 11 défenseurs des droits humains, dont l'avocat des droits des réfugiés et président honoraire de la section turque d'Amnesty International, Taner Kılıç, dont les condamnations liées au terrorisme ont été annulées par la Cour suprême d'appel.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

7 mars : La Cour européenne des droits de l'homme a blâmé la Turquie pour son refus d'examiner les plaintes judiciaires internes de l'actrice Berrak Tüzünataç, qui a été secrètement filmée chez elle par une chaîne de télévision. Le tribunal a déclaré que la Turquie n'avait pas protégé le droit à la vie privée de Tüzünataç.

8 mars : Les victimes du tremblement de terre qui avaient auparavant été licenciées de leurs emplois dans le secteur public par des décrets-lois auraient été victimes de discrimination dans des abris temporaires fournis par les autorités.

11 mars : Une banque turque a gelé une provision versée à l'avocat Levent Mazılıgüney pour financement du terrorisme parce que le client figure sur la « liste des terroristes recherchés » du ministère de l'Intérieur.

MINORITÉ KURDE

7 mars : Les procureurs de Konya ont inculpé les journalistes kurdes Dilan Babat et Fırat Can Arslan pour des accusations liées au terrorisme pour avoir couvert les funérailles d'un collègue tué en Irak.

9 mars : La Cour constitutionnelle a levé le gel des fonds publics alloués au HDP pro-kurde. Le tribunal avait imposé le gel en janvier au motif que le parti avait des liens avec le terrorisme.

11 mars : L'ancien député HDP İbrahim Binici a été détenu et arrêté à Ankara après que sa peine de 2 ans et 6 mois de prison liée au terrorisme a été confirmée par la cour d'appel.

AUTRES MINORITÉS

12 mars : La femme trans Selin Ciğerci a été la cible d'une tentative d'attaque à Konya.

CONDITIONS CARCÉRALES

7 mars : Une prison pour femmes d'Ankara refuse d'envoyer l'aide humanitaire collectée par les détenues pour les victimes du tremblement de terre.

8 mars : Les autorités ont inculpé le détenu Ahmet Kaya d'une somme d'argent exorbitante pour une intervention chirurgicale nécessaire. Les côtes de Kaya ont été cassées à la suite d'un incident de mauvais traitements dans une prison de Van.

8 mars : Une prison de Balıkesir a fait obstacle à l'hospitalisation des détenus qui refusaient de subir des fouilles buccales.

11 mars : Des groupes de défense des droits ont signalé la surpopulation dans une prison de Manisa.

12 mars : Une prison de Kütahya restreint l'approvisionnement quotidien en eau des détenus.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

8 mars : Les agents de sécurité de Kahramanmaraş ont déplacé de force 9 victimes syriennes du tremblement de terre qui séjournaient dans des tentes.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

7 mars : La Fondation des droits de l'homme de Turquie (TİHV) a signalé qu'au moins 17 personnes avaient été maltraitées par des agents de sécurité dans les provinces touchées par le tremblement de terre.

7 mars : Les gardiens d'une prison d'Istanbul ont endommagé des objets personnels de prisonniers lors d'une perquisition.

9 mars : Les gardiens d'une prison de Şanlıurfa ont fouillé à nu 2 personnes âgées (Mehmet Samur et Adle Samur) qui ont été arrêtées.

9 mars : Les gardiens d'une prison de Kocaeli ont maltraité physiquement et verbalement les détenus Hasbi Aydemir et Ramazan Benice.

9 mars : Les gardiens d'une prison de Gaziantep ont fouillé à nu Umut Polat, un militant socialiste qui a été détenu et arrêté alors qu'il aidait aux secours en cas de catastrophe après les tremblements de terre.

10 mars : Une prison d'Erzincan restreint arbitrairement les droits des prisonniers politiques et refuse d'envoyer leurs lettres se plaignant des mauvais traitements qu'ils ont subis à un député.

11 mars : Les gardiens de la prison de Kayseri ont maltraité le détenu handicapé Şaban Kaygusuz et ont fait obstacle à son hospitalisation.

11 mars : Les gardiens d'une prison d'Erzincan ont fouillé à nu des détenus transférés d'autres établissements.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

7 mars : L'Organisation nationale du renseignement (MİT) confirme dans son rapport annuel qu'elle a mené des opérations à l'étranger pour le retour forcé de plus de 100 personnes ayant des liens présumés avec le mouvement Gülen.

DROITS DES FEMMES

6 mars : Des groupes de défense des droits rapportent à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme qu'au moins 327 femmes ont été victimes de féminicides en Turquie en 2022. Un député de l'opposition annonce qu'au moins 603 femmes ont été tuées par des hommes depuis le retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence domestique.